

Récapitulatif de votre démarche en ligne

Le 04/12/2023 à 15:36:28, vous avez effectué une déclaration d'avantages vieillesse ou invalidité pour le calcul de vos droits AAH à compter du 1^{er} janvier 2024

Vous êtes allocataire de Caf des Bouches-Du-Rhône.

BERTRAND SCHEIDT

> Pensions et avantages déclarés

Pension invalidité

Montant mensuel: 471,00 € versé par CPAM (Régime général)

> Informations complémentaires

Motif de la variation du montant de la pension d'invalidité : revalorisation du taux

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (L.262-46 du Code de l'action sociale et des familles - Article 441.1 du code Pénal). La Caf vérifie l'exactitude des déclarations. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique et aux libertés, s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

Emplacement réservé à la Caf

PAGE 1/1

NDWEB 04/12/2023 15:36

MAT 2361368 IDX 6093100 S 131

